ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 16/09/2024

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2400368** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référé précontractuel – Demande au juge des référés 1°) d'ordonner la suspension des décisions se rapportant à la passation des lot n°1 à Tahiti et du lot n°5 aux Tuamotu-Gambiers des contrats relatifs aux travaux de mise en oeuvre de fare individuels à structure en bois de type F3/F4/F5 - Fare 2025-2027; 2°) d'ordonner à l'office polynésien de l'habitat (OPH) d'annuler la décision de rejet du 16/08/2024 ; 3°) d'ordonner à l'OPH de reprendre la procédure de mise en concurrence.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	SEP USANG CERAN-JERUSALEMY
Défendeur	OFFICE POLYNÉSIEN DE L'HABITAT	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 26/09/2024

Le président du tribunal